



Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Occupation des locaux rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles par l'asbl Brufête-Brufest vzw dans le cadre de Carte de Visite - ARTopenKUNST.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire d'un bâtiment sis rue de l'Ecuyer, 50/52 cadastré Bruxelles, 2ème division, section B partie du n° 961P (Anciens établissements Vanderborgh);

Considérant qu'il a été décidé que l'Echevinat de la Culture est en charge de la gestion de l'occupation, de l'exploitation et de la programmation du bâtiment;

Considérant que le bâtiment situé rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles est inoccupé du 27/01/2020 au 17/02/2020 ;

Considérant que l'asbl Brufête-Brufest vzw dont le siège social est situé 11 Rue Ste Catherine à 1000 Bruxelles, souhaite occuper ces lieux;

Considérant que :

- Brufête asbl-Brufest vzw est née en 2003 de la transformation de l'asbl Brussels Festival.

- Selon ses statuts, « l'association a pour but de promouvoir toute activité culturelle dans la Région de Bruxelles-Capitale. Afin de réaliser son but, elle peut accomplir tous actes et effectuer toutes opérations, auxiliaires et accessoires (y concourant directement ou indirectement)».

- Depuis 2005, "la Ville de Bruxelles confie à Brufête, conformément à ses statuts, les missions consistant dans la mise sur pied, la participation, le soutien et l'organisation d'événements culturels décidés par l'Echevinat de la Culture de la Ville. La programmation de ces événements se fait en étroite concertation entre la Ville et Brufête".

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention pour l'occupation des locaux rue de l'Ecuyer 50/52 à 1000 Bruxelles par l'asbl Brufête-Brufest vzw, représentée par Madame Delphine HOUBA, Présidente, dont le siège social se situe 11 rue Ste Catherine à 1000 Bruxelles (Occupation du 27/01/2020 au 17/02/2020 dans le cadre de Carte de Visite – ARTopenKUNST) est approuvée.

Annexes :

[AE/ Convention d'occupation asbl Brufête-Brufest vzw FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AE/ Convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Brufête-Brufest vzw FR - NL \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

